



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Exercice 2024

clcl.bzh ·     

Table des matières

Table des acronymes	3
1. La présentation générale du service	5
1.1. Le territoire	5
1.2. Les missions du service d'assainissement	6
1.2.1. Le service public de l'assainissement	6
1.3. Les modes de gestion	7
1.4. Bilan annuel d'activité	9
1.5. Les usagers du service	11
1.6. Le patrimoine du service	14
1.7. La collecte des eaux usées	15
1.7.1. Le réseau de collecte	15
1.8. Le traitement des eaux usées	18
1.9. Les interventions et travaux sur le territoire	35
1.10. Démarche Développement Durable	35
1.11. Le service aux usagers	37
2. Le prix du service de l'assainissement	38
2.1. Les modalités de tarification	38
2.2. Le prix de l'assainissement collectif	39
2.2.1. La facture 120m3	39
2.2.2. Comparaison du prix de l'assainissement collectif	40
2.2.3. Décomposition du prix de l'assainissement collectif	40
2.2.4. L'évolution du prix de l'assainissement collectif	42
2.3. Les éléments financiers du service	42
2.3.1. Les recettes	42
2.3.2. Les renouvellements	42
2.3.3. Les investissements (assainissement collectif uniquement)	43
2.3.4. L'évolution de la dette (assainissement collectif uniquement)	44

Table des acronymes

ANC : Assainissement Non Collectif

ARS : Agence Régionale de Santé

CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux

CLCL : Communauté Lesneven Côte des Légendes

DSP : Délégation de Service Public

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

GMAO : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur

IFEN : Institut Français de l'Environnement

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

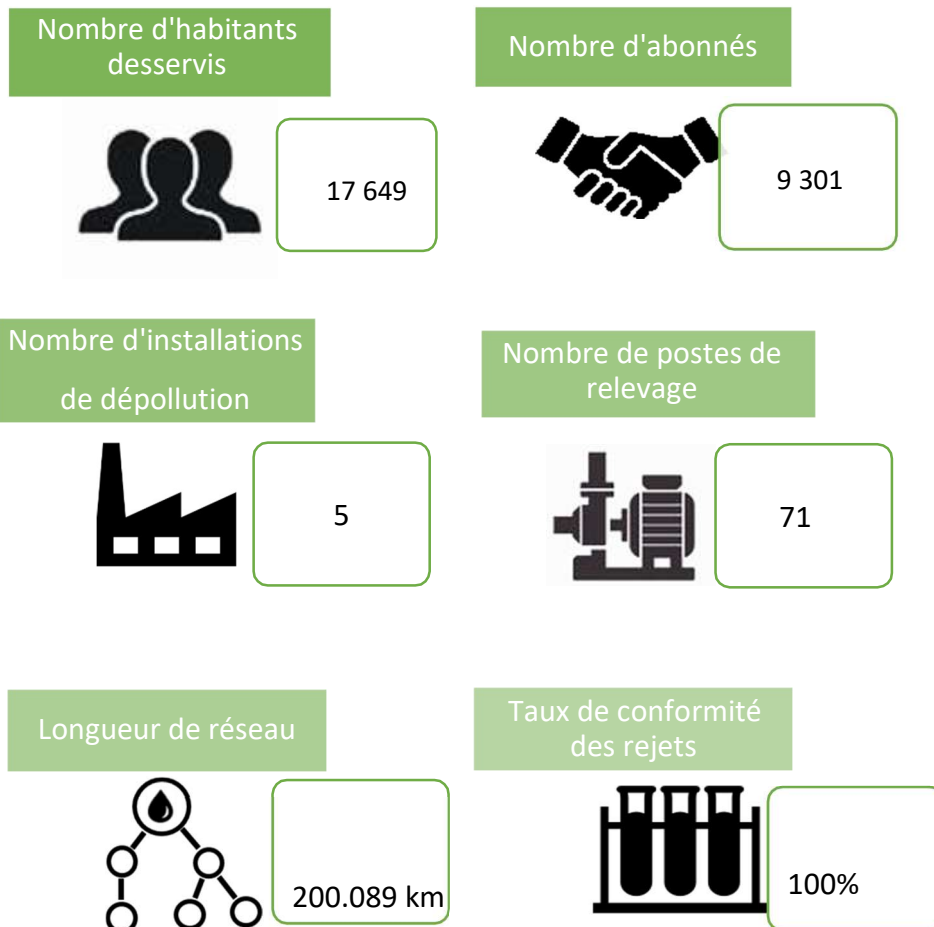
CSD : Conventions spéciales de Déversement

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

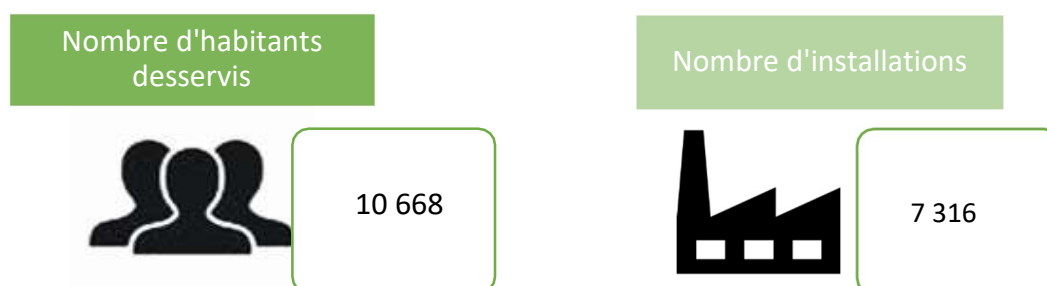
STEP : Station d'épuration

SIG : Système d'Information Géographique

Chiffres clés du service d'assainissement collectif



Chiffres clés du service d'assainissement non collectif



1. La présentation générale du service

1.1. Le territoire

En 2023, le territoire de la Communauté de Lesneven Côte des Légendes comprend 14 communes pour une population de 28 317 habitants (source INSEE 2024)

Communes	2021	2022	2023	2024
Plounéour-Brignogan-Plages	1 962	1 980	1993	2008
Guissény	2 046	2 030	2033	225
Kerlouan	2 145	2 124	2093	2063
Kernilis	1 468	1 448	1451	1444
Kernouës	692	665	678	682
Lanarvily	430	423	421	418
Le Folgoët	3 289	3 316	3332	3358
Lesneven	7 535	7 506	7583	7678
Ploudaniel	3 836	3 868	3890	3866
St Frégant	842	859	870	877
St Méen	942	959	959	961
Trégarantec	612	621	638	644
Plouider	1 899	1 869	1860	1845
Goulven	449	451	450	448
Total	28 147	28 119	28251	28 317

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du CGCT).

La Communauté de Communes n'est donc pas dans l'obligation de soumettre le RPQS à une CCSPL. Il a été examiné par le conseil d'exploitation puis présenté au conseil communautaire.

Assainissement collectif

La Communauté de Communes assure la compétence assainissement collectif sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

- En régie sur l'ensemble des communes depuis le 01/01/2022.
- Les effluents de la zone Sud de Ploudaniel sont traités par la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas.
- Un quartier de la zone Ouest est traité par la Communauté de Communes du Pays des Abers.

Assainissement non collectif

La Communauté de Communes exerce la compétence depuis février 2005. Elle assure le contrôle des assainissements non collectifs du territoire, au titre des :

- Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves
- Contrôle de bon fonctionnement tous les 8 ans
- Contrôle avant-vente
- Conseil / accompagnement en mise en conformité.

La compétence eaux pluviales n'a pas été transférée à l'EPCI et reste exercée par chaque commune sur l'ensemble du territoire.

1.2. Les missions du service d'assainissement

La Communauté de Communes a compétence pour l'organisation de ce services public sur le territoire des communes adhérentes.

Elle a qualité notamment pour :

- Etudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées
- Assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement
- Etablir le règlement du service
- Fixer le prix de l'assainissement
- Contrôler les assainissements non collectifs et accompagner les usagers dans les mises en conformités
- Contrôler les raccordements à l'assainissement collectif
- Assurer la relation à l'utilisateur

1.2.1. Le service public de l'assainissement

- **La collecte et le transport des eaux usées :**

La CLCL assure la collecte des effluents des abonnés via les réseaux d'assainissement. Ces réseaux sont de type "séparatif" ne récupérant que les effluents organiques.

Une fois collectées, les eaux usées produites par les usagers sont transportées vers les installations de traitement.

Les communes concernées par l'assainissement collectif sont les suivantes :

- Lesneven / Le Folgoët
- Ploudaniel
- Plouider / Goulven
- Plounéour-Brignogan-Plages
- Guissény / Kerlouan

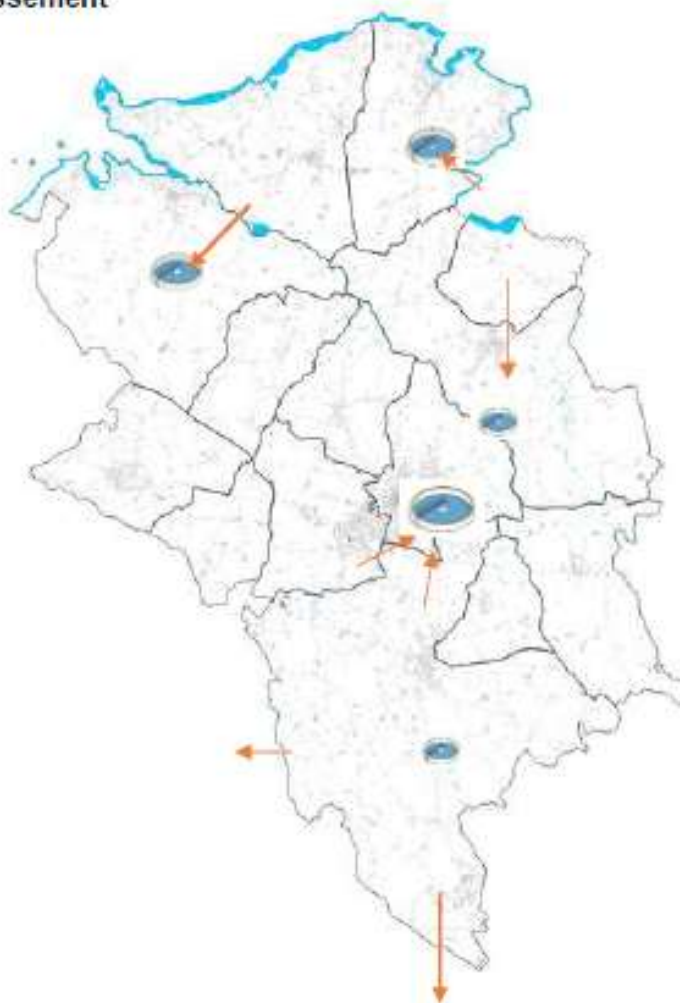
- **L'épuration :**

La Communauté de Communes est maître d'ouvrage de 5 stations d'épuration, qui traitent l'ensemble des effluents produits par ses habitants hormis la zone Sud de Ploudaniel et un quartier de la zone ouest, soit une capacité de traitement nominale cumulée de 26 450 équivalents-habitants. Les communes de Kernouës, Kernilis, Lanarvily, Saint Méen, Saint Frégant et Trégarantec n'ont pas d'assainissement collectif en 2024.

1.3. Les modes de gestion

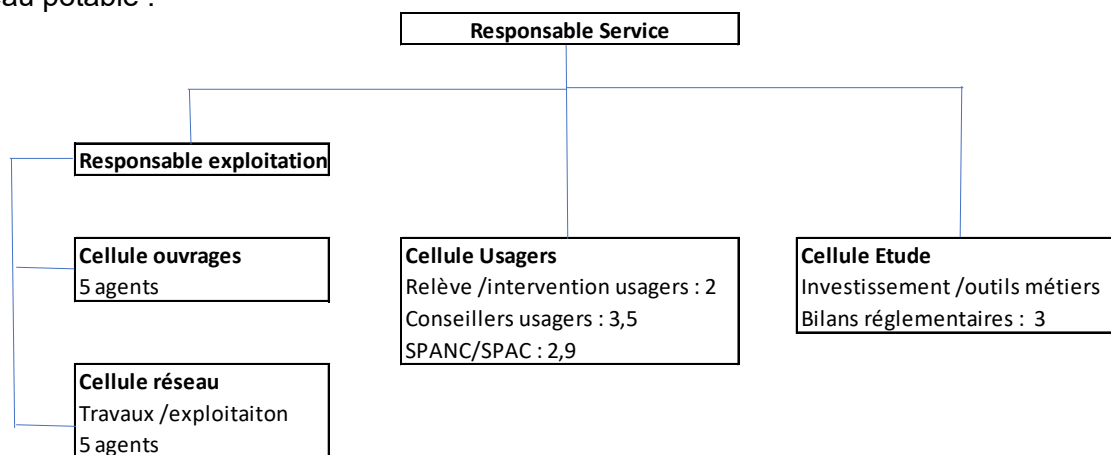
Mode de gestion : 100 % régie

Schéma assainissement



La totalité du territoire est en régie communautaire depuis le 01/01/2022.

Cette régie a été créée le 1^{er} janvier 2020 et est composée d'un effectif de 23.4 agents dédiés à l'exploitation de l'assainissement collectif et à la gestion clientèle, à l'assainissement non-collectif et à l'eau potable :



1.4. Bilan annuel d'activité

L'année 2024 est marquée par :

- La réhabilitation du poste de relevage de Ludi Park sur la commune de Plounéour-Brignogan-Plages, le renouvellement de réseaux d'eaux usées rue Guy Ropartz à Lesneven et allée des Tourterelles au Folgoët
- La réhabilitation de regards et de réseaux d'eaux usées par la technique du chemisage (secteur Lesneven, rue Alain CAP, secteur Pont ar Groas à Plounéour-Brignogan-Plages)
- La sécurisation de la station d'épuration de Ploudaniel par la mise en place d'un groupe électrogène
- La sécurisation du pilotage de la station d'épuration de Plounéour-Brignogan-Plages par le renouvellement complet du TGBT et la mise en place d'une nouvelle supervision
- La mise en place du pilotage de l'aération et de l'injection de chlorure ferrique par l'intelligence artificielle sur la station d'épuration de Lesneven
- Une étude de redimensionnement du poste de relevage de Kerbriant à Le Folgoët
- Un marché de géomètre pour améliorer la connaissance patrimoniale
- L'acquisition d'un outil d'hypervision afin de produire les bilans de fonctionnement réglementaires, de mettre en œuvre le diagnostic permanent, de produire les fichiers réglementaires au format SANDRE sans saisie manuelle
- La mise en œuvre de la réforme des redevances de l'Agence de l'eau
- Le déploiement des actions inscrites dans l'arrêté préfectoral définissant une zone à enjeux sanitaires sur le bassin versant des 3 plages fermées à la baignade.

Pour les années à venir, la CLCL prévoit :

- Lever les non-conformités réglementaires sur la mesure des volumes surversés (Plounéour-Brignogan-Plages – Ploudaniel)
- Procéder au renouvellement du dégrilleur de la station d'épuration de Plounéour-Brignogan-Plages
- Implanter une supervision sur la station d'épuration de Plouider
- Poursuivre la recherche d'entrée d'eaux parasites par des tests à la fumée, des contrôles de conformités, des passages caméra dans les réseaux
- Exploiter les données du diagnostic permanent, rattacher chaque point de desserte à un système d'assainissement, un poste de relevage
- Déployer une métrologie complète pour suivre les débordements Place des Doves à Lesneven et apporter les solutions techniques adéquates à leur résorption
- Renouveler le poste de relevage de Pen ar Ch'eat à Lesneven avec adjonction d'une bache de sécurité
- De mener une étude sur le déploiement du photovoltaïque en autoconsommation sur les systèmes d'assainissement, implanter ce photovoltaïque

Concernant l'exploitation, les faits marquants de 2024 sur l'assainissement collectif sont :

Lieu	Faits marquants 2024
Système d'assainissement Lesneven- Le Folgoët	Révision pompe du poste de relevage de Pen ar Ch'aot, du bassin d'orage
	Renouvellement de la pompe d'eau industrielle sur la station d'épuration
	Renouvellement de pompes sur la filière boue
Système assainissement Ploudaniel	Renouvellement des pompes sur poste de relevage de Penfrat 1 et 2
	Révision des pompes du poste d'entrée de la station d'épuration, renouvellement du débitmètre, renouvellement de pompes, débitmètre sur la filière boue
	Une mise à niveau de la supervision de la station d'épuration
	Renouvellement d'un débitmètre sur le poste de relevage de Penfrat 1 I
Système assainissement Plounéour-Brignogan-Plages	Renouvellement de pompes sur les postes de relevage du Skluz, de Pontanezen
Système Assainissement Guisseny/Kerlouan	Révision des pompes des postes de Couffon 1, Couffon 2, de l'aéroflot de la station d'épuration
	Renouvellement pompe poste de Pen Enez
	La mise en place d'une relation maître-esclave entre les postes de relevage de Couffon 1 et Couffon 2
Système d'assainissement de Goulven / Plouider	Renouvellement du pluviomètre, d'une pompe de l'aéroflot

1.5. Les usagers du service

Population desservie

Sur la base d'une estimation de 1.9 habitants par bâti desservi, la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées est répartie comme suit :

Communes	Population desservie				
	2020	2021	2022	2023	2024
Lesneven	7068	7 228	7129	7283	7326
Le Folgoet	2242	2 278	2405	2459	2485
Brignogan	1217	1 260	1292	1853	1862
Plounéour Trez	535	515	526		
Kerlouan	530	621	1109	1151	1181
Guissény	1094	1 336	1603	1702	1726
Ploudaniel	1700	1 732	1845	1877	1915
Plouider	775	883	931	997	950
Goulven			179	200	209
Total	15 436	15 853	17 024	17 442	17 649

NB : inclus résidences secondaires.

Abonnés du service d'assainissement collectif

On distingue plusieurs types d'abonnés pour le service de l'assainissement collectif. En effet, les usagers de l'assainissement peuvent se trouver dans des situations différentes par rapport au réseau de collecte des eaux usées. On distingue alors :

- les usagers « non raccordables » au réseau de collecte, pour des raisons de non-desserte par le réseau ou pour des raisons techniques. Ces usagers sont classés en zone d'assainissement non collectif et ne sont pas redevables de la redevance assainissement collectif,
- les usagers « raccordés » au réseau d'assainissement collectif,
- les usagers « raccordables, mais non raccordés ». Les abonnés de ces logements ont une obligation de raccordement dans un délai de 2 ans après pose du collecteur qui les dessert. L'utilisateur est facturé de la redevance d'assainissement collectif à compter du raccordement effectif. Dépassé le délai de 2 ans, si l'utilisateur n'est pas raccordé à l'assainissement collectif la redevance d'assainissement collectif peut être majorée à 100% sous forme de pénalité.

Le nombre d'abonnés (contrats actifs) du service d'assainissement collectif est de 9 320 en 2024.

Communes	Abonnés				
	2020	2021	2022	2023	2024
Lesneven	3 720	3 804	3 752	3 833	3 871
Le Folgoet	1 180	1 199	1 266	1 294	1 307
Brignogan	641	663	680	966	983
Plounéour Trez	282	271	277		
Kerlouan	279	327	584	606	627
Guissény	576	703	844	896	913
Ploudaniel	895	912	971	988	1007
Plouider	408	447	490	492	501
Goulven			94	105	111
Total	8 126	8 326	8 960	9 180	9 301

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 46.58 abonnés/km au 31/12/2024.

En 2024, 4 autorisations de déversement d'effluents [D202.0] existent sur le territoire.

Les usagers en Assainissement Non Collectif (ANC)

On dénombre, fin 2024, 7 316 assainissements individuels.

Ces équipements font l'objet d'un contrôle de bon fonctionnement par le service eau & assainissement tous les 8 ans ainsi que d'un contrôle spécifique en cas de vente du bien immobilier. Approximativement 65% des installations d'ANC du territoire sont non conformes. Fin 2024, on dénombre 128 ANC non conformes avec pollution (contre 478 identifiés fin 2021).

Cette amélioration résulte :

- Des extensions de réseaux sur Guissény, Kerlouan et Goulven
- Du plan d'action spécifique pollueurs mis en œuvre

L'activité du service en 2024 a été la suivante :

Type de contrôle	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Conception	131	133	155	185	143	173
Réalisation	192	96	109	142	179	156
Bon fonctionnement	598	434	457	903	792	872
Pénalités				76	76	
Vente	183	148	172	135	117	117
Vente + CBF(1)	781	582	629	1 038	909	989
Moyenne contrôles mensuel CBF	65,1	48.5	52.4	86.5	75.7	82.4

(1) CBF = Contrôle de bon fonctionnement

L'année a été marquée par la mise en œuvre d'un plan d'action « mise en conformité à la suite d'une vente ». Cela se traduit par 16 réhabilitations et 28 dépôts de dossiers de conception.

Volumes assujettis

La facturation des usagers du service d'assainissement collectif se base sur la consommation d'eau potable.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle rapportée au nombre d'abonnés) est **de 69.8 m³/abonné/an** au 31/12/2024.

Les volumes assujettis à la redevance d'assainissement collectif sont de 650 533 m³ en 2024.

Volumes assujettis (m³)	2020	2021	2022	2023	2024
Lesneven	247 710	279 009	282 453	273 739	281 864
Le Folgoet	84 022	110 042	96 365	95 651	93 743
Brignogan	26 543	49 998	54 399	63 001	62 092
Plounéour Trez	18 533	18 380			
Kerlouan	20 153	21 944	27 452	37 993	38 552
Guissény	35 734	40 872	45 055	48 404	50 760
Ploudaniel	91 222	91 631	93 139	82 146	72 256
Goulven			2 033	6 967	6 910
Plouider	Non connu	35 898	21 904	39 126	41 376
Total	493 937	647 774	622 800	647 027	650 533

- Y compris 1 515 m³ pour Plouguerneau
- Y compris le volume de Ploudaniel déversé sur la station d'épuration de Landerneau

1.6. Le patrimoine du service

Le tableau suivant présente le patrimoine d'exploitation depuis la collecte des eaux usées jusqu'au rejet des eaux traitées (les données sont extraites du SIG communautaire) :

Système	Linéaire réseaux eaux usées séparatifs (km)	postes de relevages	Station d'épuration	branchements (km)
Lesneven – Le Folgoët	74.302	13	Lesneven	10.004
Guissény - Kerlouan	56.52	36	Guissény	8.88
Ploudaniel	27.3	8	Ploudaniel /Lesneven /Landerneau /Le Drennec	6.098
Plounéour-Brignogan-Plages	24.905	11	Brignogan	3.142
Plouider - Goulven	17.04	3	Plouider	3.291
TOTAL	200.089	71		31.415

En attente de la rétrocession d'un poste de relevage (lotissement Pen Ar Ch'coat) sur Lesneven.

Le linéaire de réseaux est indiqué hors branchements.

La longueur du linéaire de réseaux augmente du fait de l'intégration de plans de réseaux existants et de nouveaux lotissements. Aucune extension n'a été opérée par le service.

Peu de branchements cartographiés.

Un important travail reste à réaliser pour déterminer les matériaux et les (obligations réglementaires).

Le service exploite les données de création de branchements, des passages caméras pour corriger le SIG. Un marché de géomètre attribué au second semestre 2024 doit permettre d'intégrer des réseaux encore non cartographiés et d'améliorer ainsi la connaissance patrimoniale.

EU

Commune	Conduites principales en mètres	Branchements en mètres	% de matériaux renseignés	%de diamètres renseignés	% d'années de pose renseignées	% de période renseignée
Goulven	6 744	885	100%	100%	100%	100%
Guissény	31 858	5 545	67%	72%	56%	56%
Kerlouan	24 670	3 336	73%	74%	68%	66%
Le Folgoët	20 802	4 919	58%	68%	71%	68%
Lesneven	53 500	5 085	40%	77%	51%	52%
Ploudaniel	27 313	6 098	41%	59%	93%	93%
Plouider	10 296	2 406	100%	69%	41%	41%
Plounéour-Brignogan-Plages	24 905	3 142	36%	50%	71%	71%
Total	200 089	31 415	64%	71%	69%	68%

1.7. La collecte des eaux usées

1.7.1. Le réseau de collecte

Linéaire de réseaux : évolution

Linéaire de réseaux hors branchements (km)	2021	2022	2023	2024
Lesneven	50,3	51,9	57,3	53.5
Le Folgoët	19,3	20	20,6	20.8
Plounéour-Brignogan-Plages	24	27,8	24,8	24.9
Kerlouan	10,7	11	18,1	24.7
Guissény	21,7	21,7	27,5	31.8
Ploudaniel	25,8	26,9	27,3	27.3
Plouider	9,8	10,3	10,3	10.3
Goulven		6,8	6,8	6.744
Total	161,7	176,4	187,7	200.1

Les réseaux de Guissény et Kerlouan sont totalement intégrés dans le SIG.

Les évolutions portent sur l'intégration de réseaux de lotissements dans le domaine public.

A contrario, des relevés de terrain ou une analyse fine par le service SIG ont permis de mettre en évidence des réseaux tracés mais non présents.

Branchements

Suivi des branchements	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de branchements	8126	8 507	9 016	9 029	9042

Par défaut, il est comptabilisé un branchement par abonné. Ce chiffre est légèrement sur-estimé du fait de l'individualisation du comptage.

Le détail des contrôles de bon raccordement réalisés

	2023							2024						
	CC	CV	A notre demande	total	Pénalité NC	Pénalités non raccordement	courrier relance	CC	CV	A notre demande	total	Pénalité NC	Pénalités non raccordement	courrier relance
janvier	12	3		15				14	5	10	29			
février	19	6		25	21		8	13	7	8	28			
mars	24	9		33	40			14	7	12	33	23		
avril	12	15		27	13	3		19	4	20	43	1		
mai	17	6		23	37			14	10	9	33	8		
juin	26	15	11	52	6	49	5	25	3	12	40	8		8
juillet	20	10	3	33				19	3	16	38		9	21
août	14	6	11	31				14	8	2	24		11	20
septembre	27	10	5	42	3	19	14	15	13	14	42			
octobre	27	11	3	41	1	21		20	16	14	50			
novembre	23	7	15	45		10	2	18	7	8	33			
décembre	10	3	20	33				14	11	1	26			10
Total	231	101	68	400	121	102	29	199	94	126	419	40	20	59

Note :

CC = contrôle de conformité initial

CV : contre visite suite à contrôle initial non conforme

L'accent en 2024 a été mis sur des contrôles à notre initiative sur la zone à enjeux sanitaires définie par arrêté préfectoral – baignade.

Le nombre de pénalités a fortement (121 en 2023, 40 en 2024). L'émission de pénalités a fortement incité les usagers à se mettre en conformité.

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

En prenant en compte les branchements mis en service jusqu'au 31/12/2024, le taux est de 99.8 % (9 062 raccordables – 9 042 raccordés).

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La connaissance patrimoniale en assainissement est identifiée comme un axe d'amélioration. Ce taux est actuellement de 71/120 en 2024.

	Points maximum	Points obtenus
Partie A		
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		15
Partie B		15
Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	15	7
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	7
40 points doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants		14
Partie C		
Existence d'information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	15	10
Localisation et description de tous les ouvrages annexes et des servitudes	10	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	1
Localisation des interventions	10	10
Définition mise en œuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseaux	10	10
Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
TOTAL	120	71

1.8. Le traitement des eaux usées

Ouvrages d'épuration

Le traitement des eaux usées de la Communauté de communes est réalisé sur 5 stations d'épuration.

Station d'épuration	Année de mise en service	Capacité de traitement	Débit nominal
LESNEVEN	1995	13 500 eq Hab	2 600 m3/j
PLOUIDER	2011	1 850 eq Hab	333 m3/j
BRIGNOGAN	1989	3 000 eq Hab	550 m3/j
GUISSENY	2018	6 000 eq Hab	1 100 m3/j
PLOUDANIEL	2011	2 100 eq Hab	465 m3/j

Une analyse de risque de défaillance a été réalisée sur les stations de Ploudaniel, Lesneven et Brignogan, en respect de l'article 7 de l'arrêté du 21 juillet 2015. Cette analyse a été réalisée par Altério. Les conclusions alimentent le plan pluriannuel d'investissement.

Le bilan de fonctionnement de chaque système d'assainissement a été établi. Ces bilans doivent permettre la mise en évidence d'actions correctives qui viendront également alimenter le plan pluriannuel d'investissements.

Station de Lesneven	2020	2021	2022	2023	2024
Débit nominal (m³/j)	2 600	2600	2600	2600	2600
Débit entrant (m³/j)	1 992	1670	1307	1 571	1 802
Taux de charge hydraulique (%)	77%	64 %	50%	60.4 %	69 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	810	810	810	810	810
Charge DBO5 entrante (kg/j)	346	381	370	399,5	402.7
Taux de charge polluante (%)	43%	47%	46 %	49 %	50 %

Station de Ploudaniel	2020	2021	2022	2023	2024
Débit nominal (m³/j)	465	465	465	465	465
Débit entrant (m³/j)	361	335	242	325	412
Taux de charge hydraulique (%)	78%	72%	52 %	70 %	89 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	126	126	126	126	126
Charge DBO5 entrante (kg/j)	54	54	61.5	56.4	57.7
Taux de charge polluante (%)	43%	43%	49 %	45 %	46 %

Station de Plouider	2020	2021	2022	2023	2024
Débit nominal (m³/j)	333	333	333	333	333
Débit entrant (m³/j)	90	93	108	135	121
Taux de charge hydraulique (%)	27%	28%	32 %	40 %	36 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	111	111	111	111	111
Charge DBO5 entrante (kg/j)	36,9	38,4	52.7	57,2	57.3
Taux de charge polluante (%)	33 %	35%	48 %	51.5 %	51.6 %

Station de Brignogan	2020	2021	2022	2023	2024
Débit nominal (m³/j)	550	550	550	550	550
Débit entrant (m³/j)	361	345	282	362	414
Taux de charge hydraulique (%)	65%	63%	51 %	60 %	75 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	180	180	180	180	180
Charge DBO5 entrante (kg/j)	67,3	71.06	66.5	83.2	85.6
Taux de charge polluante (%)	37,00%	39,5 %	37 %	46.3 %	47.5 %

Station de Guisseny	2020	2021	2022	2023	2024
Débit nominal (m³/j)	1100	1100	1100	1100	1100
Débit entrant (m³/j)	363	388	371	515	573
Taux de charge hydraulique (%)	33,00%	35,2 %	34 %	47 %	52 %
Charge nominale DBO5 (kg/j)	360	360	360	360	360
Charge DBO5 entrante (kg/j)	43	58	73.4	85.4	87.6
Taux de charge polluante (%)	12,00%	16,1%	20.4 %	30 %	34 %

Performance du système épuracion

- **Efficacité épuratoire des stations :**

Efficacité épuratoire - Station de LESNEVEN	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022	2023	2024
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	20/25	1.7/2.3	1.8/2.2	1.9/2.2	2.7 / 2.4	2/1.9
Rendement épuratoire DBO5 (%)	97%/95%	99.4%/98.9%	99.3%/98.8%	99.3 %/99.2 %	99 % / 99 %	99.2 %/99.1 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	80/90	21.1/24	25.5/26.2	24.5/23.1	19.8 / 23.1	18.1/21.7
Rendement épuratoire DCO (%)	93%/90%	97.3%/95.7%	96.5%/94.9%	96.5/96.4	97.2 % / 96.3 %	96.9%/96.1%
Concentration MES en sortie (mg/L)	30/35	3.1/4.9	3.1/4.9	5.4/4.5	3.8 / 3.9	2.6/3.3
Rendement épuratoire MES (%)	96%/90%	99.3%/98.2%	99.2%/98.2%	98.7/98.8	99.1 % / 98.8 %	99.2 %/98.9%
Concentration NGL en sortie (mg/L)	10/15	5.1/7.4	3.4/6.9	5.2/8.7	4.3 / 6.5	3.6/5
Rendement épuratoire NGL (%)	90%/85%	94.1%/88.3%	95.5%/87.1%	94.3/86.5	94.8 % / 88.9 %	95.3 %/89.2 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	8/10	1.6/2.2	1.5/1.7	1.8/1.2	1.4 / 2.3	2.2/2.1
Rendement épuratoire NTK (%)	90%/85%	98.2%/96.5%	98.2%/96.6%	98/96.5	98.3 % / 95.7 %	97.9 %/95.9 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	1	0.8/0.7	0.7/0.8	0.7/0.8	0.5 / 0.7	0.5/0.6
Rendement épuratoire Pt (%)	95%/ 90 %	94.8%/90.7%	92.9%/87.6%	94.6*92.1	95.7 % / 91.4 %.	94.1 %/91.9%
Conformité à l'arrêté préfectoral		100 %	100%	100 %	100 %	100 %2.8

Efficacité épuratoire - Station de Ploudaniel	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022	2023	2024
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	25	1.7	0.8	2.5	3	2.8
Rendement épuratoire DBO5 (%)	95%	99%	98.7%	99 %	98.1 %	97.6 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	19.3	8.1	22.8	20.4	18.5
rendement épuratoire DCO (%)	90%	95%	94.7%	96	95.2 %	95.3 %
Concentration MES en sortie (mg/L)	35	4.6	1.8	5.4	5.7	5.9
Rendement épuratoire MES (%)	95%	98%	97.8%	98.2	97.5 %	96.7 %
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15	5	1.6	5.6	5.2	4.3
Rendement épuratoire NGL (%)	90%	90%	90.6%	91.6	88.6 %	90.6 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10	1.5	0.6	2	2.6	1.7
Rendement épuratoire NTK (%)	90%	97%	96.6%	96.9 %	94.9 %	95.2 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	1.3	0.4	1.3	1.1	1.3
Rendement épuratoire Pt (%)	85%	80%	81.2%	85.3 %	81.4 %	73.3 %
Conformité à l'arrêté préfectoral		83%	83%	100 %	83 %	83

Efficacité épuratoire - Station de Plouider	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022	2023	2024
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	25	3.1	3.0	2.3	4.1	3.8/4
Rendement épuratoire DBO5 (%)	95%/90%	99.2%/99.4%	99.2%/99.3%	99.6 % / 99.5 %	99.4 %/99.8 %	99.3 %/99.1 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	23.1	26.7	28.6	31	35.4
Rendement épuratoire DCO (%)	90%/80%	98.2%/97.6%	97.4%/96.9%	97.5% / 97.5%	97.6 % / 96.2 %	97.1 %/96.8%
Concentration MES en sortie (mg/L)	35	3.7	4.5	6.1	6.3	7.2
Rendement épuratoire MES (%)	95%/90%	99.6%/99%	98.1%/98.7%	99.3 % / 98.6%	99.3 % / 98.1 %	99.1%/98.3 %
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15/20	3.9/6.2	3.8/5.7	5.1/10.1	4.4	6.5
Rendement épuratoire NGL (%)	90%/85%	96.5%/93.6%	96.5%/93.7%	96.1 %/ 87.4 %	97.7 % / 96.4 %	92.9%/95.8 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10	2.7	2.4	3	2.5	5.6 / 3.5
Rendement épuratoire NTK (%)	90%/85%	97.4%/97.8%	98.5%/96%	97.4 %/ 96.9%	97.1 % / 94.6 %	95.2% / 97.1 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	1	0.9	1.3	1	1.6
Rendement épuratoire Pt (%)	90%/80%	93.3%/92.1%	93.4%/88.6%	93% / 85.4	91.2 % / 89.9 %	88.5 %/ 89.3
Conformité à l'arrêté préfectoral		100,00%	100,00%	100 %	100 %	100 %3.8

Efficacité épuratoire - Station de GUISSENY	Seuil préfectoral	arrêté	2021	2020	2022	2023	2024
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	20		1.4	2.6	1.7	2.1	2.2
Rendement épuratoire DBO5 (%)	95%		99%	97.9%	99.2 %	98.4 %	98.7 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90		14,5	18.6	20	20	20.4
Rendement épuratoire DCO (%)	90%		96%	94.5%	96.2 %	94.2 %	95.4
Concentration MES en sortie (mg/L)	20		3.7	4.1	6.1	5.7	4.7
Rendement épuratoire MES (%)	95%		98%	97.9%	97.9	97.8 %	97.8 %
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15		4.2	2.2	2.8	2.7	3
Rendement épuratoire NGL (%)	90%		90.5%	94.7%	98.8 %	94 %	94.1 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10		1.2	1.2	1.8	1.7	1.8
Rendement épuratoire NTK (%)	90%		98%	97.2%	97.2 %	76.8 %	96.1 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2		1	0.7	1.3	1.2	1.3
Rendement épuratoire Pt (%)	85%		83%	86%	85 %	76.8 %	79.9 %
Conformité à l'arrêté préfectoral			83.3%	100%	100 %	83.3 %	83.3 % ²

Efficacité épuratoire - Station de BRIGNOGAN	Seuil arrêté préfectoral	2021	2020	2022	2023	2024
Concentration DBO5 en sortie (mg/L)	25	4	2.9	3	3.8	3.8
Rendement épuratoire DBO5 (%)	94%	98,8%	98.4%	98.8 %	98.2 %	98.2 %
Concentration DCO en sortie (mg/L)	90	27,3	29.4	33.3	29.2	26.9
Rendement épuratoire DCO (%)	91%	94,7%	93.4%	95.1 %	94.7 %	94.3 %
Concentration MES en sortie (mg/L)	20	6,8	6.2	7.3	8.9	8.5
Rendement épuratoire MES (%)	97%	98,7%	97.8%	98 %	97.4 %	97.3 %
Concentration NGL en sortie (mg/L)	15	7,1	5.7	5.9	7.9	8.7
Rendement épuratoire NGL (%)	85%	89,1%	88.5%	90.4 %	82,5 %	84.4 %
Concentration NTK en sortie (mg/L)	10	3,1	1.9	1.9	2.4	2.6
Rendement épuratoire NTK (%)	90%	96,6%	96.2%	97.1 %	95.3 %	95.3 %
Concentration Pt en sortie (mg/L)	2	1	1.1	1.1	0.9	1.3
Rendement épuratoire Pt (%)	90	86,9%	81.7%	87.8 %	85.4 %	80.5 %
<u>Conformité à l'arrêté préfectoral</u>		83,3%	83.3%	83.3 %	83 %	83 %

Le rendement sur le phosphore est difficilement atteignable

- **Conformité des équipements et des performances épuratoires : DDTM**

	2020	2021	2022	2023	2024
Conformité du système de collecte					
Station de Lesneven	NC	NC	NC	NC	En cours de mise en conformité
Station de Ploudaniel	C	C	C	C	C
Station de Plouider	C	C	C	C	C
Station de Guissény	NC	NC	C	C	C
Station de Brignogan	NC	C	C	C	C
Conformité du système de traitement					
Station de Lesneven	C	C	C	C	C
Station de Ploudaniel	C	C	C	C	C
Station de Plouider	C	C	C	C	C
Station de Guissény	C	C	C	C	C
Station de Brignogan	NC	C	C	C	C
Conformité globale					
Station de Lesneven	NC	NC Locale	NC ERU	NC ERU	En cours de mise en conformité
Station de Ploudaniel	C	NC Locale	C	C	C
Station de Plouider	C	C	C	C	C
Station de Guissény	NC	NC locale	C	C	C
Station de Brignogan	NC	C	C	C	C

La conclusion comprend les aspects documentaires et techniques.

La non conformité du système Lesneven-Le Folgoët résulte des déversements au point dit Place des Doves à Lesneven. Le bilan précise que le système peut supporter de nouveaux apports en charge organique. L'accent doit être mis sur la réduction des eaux parasites qui entraînent une surcharge hydraulique du système de collecte et de fait des débordements au droit des postes de relevage de Kerbriant, Pen Ar Ch'oat et au point A1 Place des Doves.

Conformité des équipements : AELB

	2020	2021	2022	2023	2024
Conformité du système de collecte					
Station de Lesneven		Correcte	Correcte	Correcte	Correcte
Station de Ploudaniel		Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Station de Plouider			Non concerné	Non concerné	Non concerné
Station de Guissény			Incorrecte	Correcte	Correcte
Station de Brignogan	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Conformité du système de traitement					
Station de Lesneven		Correcte	Correcte	Correcte	Correcte
Station de Ploudaniel		Correcte	Incorrecte	Incorrecte	Incorrecte
Station de Plouider			Non concerné	Non concerné	Non concerné
Station de Guissény		Correcte	Incorrecte	Correcte	Correcte
Station de Brignogan		Correcte	Correcte	Incorrecte	Incorrecte
Conformité globale					
Station de Lesneven			Correcte	Correcte	Correcte
Station de Ploudaniel			Incorrecte	Incorrecte	Incorrecte
Station de Plouider			Non concerné	Non concerné	Correcte
Station de Guissény			Incorrecte	Correcte	Correcte
Station de Brignogan			Correcte	Incorrecte	Incorrecte

L'évaluation de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne porte sur la métrologie.

Station de Ploudaniel : Point A2 (trop plein entrée station) à déconnecter du point A2 (sortie station) et à équiper de mesure de débit et pas seulement en temps.

Station de Brignogan : identifier physiquement le point A2, à priori existant mais non trouvé à ce jour. L'équiper en mesure de débit.

***BRIGNOGAN :**

Comme le souligne le rapport annuel 2024 du SEA le fonctionnement technique de la station est globalement satisfaisant.

Le bilan annuel de la DDTM:

Système de collecte :

Nombre de déversements aux points de type R1 : 4

Système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	184 Kg/j (102 %)
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Nombre de déversement en tête de station	O
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2025	757 (+38 %)

Au niveau documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	OUI	
Diagnostic permanent	NON	Démarche en cours
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	NON	Transmis par mail le 30/04/2025 – demande explications
Présence d'un manuel d'autosurveillance		Manuel en attente de signature par AELB

Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie)	NON	Transmission Temps
Transmissions données à Service Eau France		La CLCL déclare les données sur SISPEA - demande explications

Le Bilan AELB est le suivant :

- Manuel autosurveillance à finaliser : en attente retour DDTM
- Point A2 : à localiser et équiper.

GUISSENY :

Comme le souligne le rapport annuel 2024 du SEA la station fonctionne de manière satisfaisante. Le pilotage de l'aération est assuré par une intelligence artificielle

Le bilan annuel de la DDTM

Système de collecte :

Nombre de déversements points A1	3
Nombre de déversements points R1	0

Système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	122 kg / j(34 %)
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Nombre de déversement en tête de station	0
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2025	1100 m3 /j

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	OUI	
Diagnostic permanent	NON	En cours d'élaboration
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	NON	Transmis le 30/04/2025- Attente explications
Présence d'un manuel d'autosurveillance	NON	
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie	NON	Temps uniquement
Transmissions données à Service Eau France	NON	Saisie données par CLCL depuis 2022

Le Bilan AELB est le suivant :

- Manuel autosurveillance à finaliser : en attente retour DDTM

PLOUDANIEL :

Le rapport annuel 2024 du SEA la station fonctionne de manière satisfaisante.

Risque identifié de coupure électrique. Mise en place d'un groupe électrogène pour l'ensemble de la station d'épuration finalisé.

Le bilan annuel de la DDTM

Système de collecte :

Nombre de déversements points R1	0	
----------------------------------	---	--

Conformité du système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	67 Kj / j (53 %)
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Nombre de déversement en tête de station	1
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2024	473 (+3%)

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	OUI	
Diagnostic permanent	NON	En cours
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	OUI	
Présence d'un manuel d'autosurveillance	OUI	
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie	NON	
Transmissions données à Service Eau France	NON	Saisie CLCL depuis 2020

Le Bilan AELB est le suivant :

- Point A2 à équiper en débitmètrie

PLOUIDER :

Rapport annuel 2024 du SEA : la station fonctionne de manière satisfaisante

Le bilan annuel de la DDTM

Conformité du système de collecte :

Nombre de déversements points R1	0
----------------------------------	---

Conformité système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	90 kg / j (81 %)
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2025	333 m3 / j

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	OUI	
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	
Transmission du bilan de fonctionnement	NON	Transmis par mail le 30/04/2025- attente explications
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie	NON	
Transmissions données à Service Eau France	NON	Saisie par la CLCL depuis n2022

Pas de Bilan AELB

LESNEVEN

Rapport annuel 2024 du SEA : la station fonctionne de manière satisfaisante.

Le bilan annuel de la DDTM

Système de collecte :

Nombre de déversements points A1	14	Place des Douves
Nombre de déversements points R1	25	Kerbriant et Pen ar C'hoat en majorité

Système de traitement :

Charge organique (jour de pointe)	1209 kj / j (149 %)
Respect des normes européennes et nationales sur les eaux traitées	OUI
Impact significatif du rejet des eaux traitées sur le milieu récepteur	NON
Nouveau débit de référence calculé pour 2025	2600 m3 / j

Conformité documentaire :

Critère	Conclusion	Commentaires CLCL
Diagnostic périodique	OUI	
Diagnostic permanent	NON	
Transmission du programme d'autosurveillance	OUI	

Transmission du bilan de fonctionnement	OUI	
Présence d'un manuel d'autosurveillance	OUI	
Transmission des données de déversement (temps, volume, pluviométrie	NON	
Transmissions données à Service Eau France	NON	CLCL saisie les données sur SISPEA depuis 2020

Bilan AELB : absence de remarque.

Production de boues, déchets et autres sous-produits

		2020	2021	2022	2023	2024
Production de boues - Station de Lesneven	Matières sèches évacuées (TMS)	146.3	135.48	151.6	147.19	233.76
	Valorisation des boues	Compostage (100%)				
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100 %	100 %
Production de boues - Station de Plouider	Matières sèches évacuées (TMS)	10.8	16.03	12.4	16.4	18.2
	Valorisation des boues	Compostage (100%)				
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100 %	100 %
Production de boues - Station de Ploudaniel	Matières sèches évacuées (TMS)	26.4	23.23	26.6	27.6	29.29
	Valorisation des boues	Compostage (100%)				
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100 %	100 %
Production de boues - Station de Guissény	Matières sèches évacuées (TMS)	22.7	28.69	39.2	48	53.932
	Valorisation des boues	Compostage (100%)				
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100 %	100 %
Production de boues - Station de Brignogan	Matières sèches évacuées (TMS)	22.8	17.31	23.8	21.93	26.22
	Valorisation des boues	Compostage (100%)				
	Taux de boues évacuées selon une filière conforme [P206.3] (%)	100%	100%	100%	100 %	100 %

La STEP de Lesneven accueille les boues liquides de la STEP de Brignogan et les boues centrifugées de Guisseny.

1.9. Les interventions et travaux sur le territoire

Intervention d'entretien du réseau

- **Entretien /contrôle du réseau :**

- Désobstruction de branchements ou réseaux : 30 interventions pendant les heures ouvrées, 7 en astreinte.
- Inspections télévisées : 2.115 km inspectés.
- Curages : ensemble des postes de relevage deux fois par an.
- Campagne de test à la fumée : Absence de linéaire inspecté

Renouvellements des canalisations

Renouvellement des canalisations	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé (ml)	0	200	1 060	0	730
Taux de renouvellement moyen sur 5 ans ⁶ [P253.2]	0.199				

Travaux sur le réseau

- **Extension du réseau de collecte des eaux usées**

Absence d'extension en domaine public.

- **Branchements neufs réalisés hors lotissement.**

	2020	2021	2022	2023	2024
Nbre branchements	20	44	41	36	12

Décroissance des créations de branchements d'eaux usées hors lotissement.

1.10. Démarche développement durable

Depuis la prise de compétence par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020, les mesures en faveur du développement durable se mettent en place. Ainsi, plusieurs actions se sont concrétisées en 2024 :

- Renouvellement des équipements électromécaniques par des équipements moins énergivores (puissance adaptée aux besoins, variateurs de fréquence sur les pompes quand cela est possible, ...) pour réduire les consommations électriques ;
- Déploiement en test de la solution de pilotage par intelligence artificielle de l'aération des stations d'épuration de Guissény et Lesneven, la station de Ploudaniel est prévue au premier semestre 2025 ;
- Instrumentation des surverses de postes de refoulement pour quantifier précisément tout déversement au milieu naturel et agir plus rapidement ;
- Définition d'une zone à enjeux sanitaires pour les plages du Lerret, La Croix et Barrachou ;
- Identification des ANC non réhabilités après une vente : mise en application de pénalités..

1.11. Le service aux usagers

La gestion clientèle est assurée par le service de l'eau et de l'assainissement de la CLCL sur l'ensemble du territoire.

Conditions d'accueil de la clientèle

- L'accueil physique est positionné au siège de la communauté de communes.
Les horaires d'accueil sont les suivants :
lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h-12h et 13h30-16h30
Fermé le jeudi matin
- L'accueil téléphonique est positionné au siège de la communauté aux mêmes horaires que l'accueil physique.
- Ces deux positions d'accueil gèrent également des demandes par mails.

Gestion clientèle

• Les réclamations

Le taux de réclamations [P258.1] est un indicateur de performance pour la qualité du service, mesuré par un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues.

Le service distingue depuis juillet 2024 les réclamations écrites /orales, exclusion faite dans le calcul des réclamations portant sur les tarifs.

Sur 7 mois, le service a totalisé 28 réclamations écrites. Par approximation le chiffre de 48 réclamations sur l'année est retenu. Le taux est donc de 5.32

Pour mémoire, ce taux était de 5.31 en 2023.

• Les impayés :

Redevance assainissement

Montant impayés factures 2023 au 31/12/2024 : 13 328.27 euros

Factures antérieures au 31/12/2023 – état au 31/12/2024	2024
Taux impayés factures (indicateur P257.0 en %)	0.82 %

Prestations et travaux :

- Impayés contrôles et travaux SPAC : 9 167 euros
- Impayés contrôle SPANC : 1 436.06 euros

• Les abandons de créances et versements à un fonds de solidarité

	2021	2022	2023	2024
Montant des abandons de créances [P109.0]	857,70 €	703.14 €	199.03 €	439.68 €
Admission en non valeurs		6 444.97 €	13 493.91 €	7 286.6 €

La CLCL ne réalise pas de versement à un fonds de solidarité.

2. Le prix du service de l'assainissement

2.1. Les modalités de tarification

➤ Les tarifs

Les élus communautaires votent les tarifs applicables au budget assainissement sur l'ensemble de la CLCL dans le but :

- De financer le service
- D'équilibrer le budget
- De permettre la réalisation des investissements nécessaires

Les élus, sur la base des données de fonctionnement et de besoin en investissements ont travaillé sur la convergence tarifaire sur le second semestre 2023 pour une mise en application en 2024.

➤ Redevance Agence de l'Eau

En 2007, une nouvelle redevance a été créée pour la modernisation des réseaux de collecte. Les agences de l'eau sont des établissements publics d'études et d'interventions qui ont pour mission de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elles contribuent à établir la politique de l'eau dans chaque bassin hydrographique et aident financièrement les Communautés de Communes à s'équiper conformément à des programmes pluriannuels qu'elles arrêtent.

En 2024, les redevances ont fait l'objet d'une réforme significative. La redevance pour la modernisation des réseaux de collecte disparaît à compter du 01/01/2025, au profit d'une redevance de performance des réseaux d'assainissement. Elle sera individualisée pour chaque collectivité sur la base des résultats saisis sur la plateforme SISPEA.

La CLCL dépose depuis sa prise de compétence ses indicateurs de performance sur la plateforme SISPEA.

➤ Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'un taux de TVA réduit au lieu du taux normal de 20 % (19,6 % avant 2015) :

- 5,5 % pour le service d'eau potable
- 10,00 % pour le service d'assainissement (7 % avant 2015)

2.2. Le prix de l'assainissement collectif

2.2.1. La facture 120m³

Secteur : Plounéour-Brignogan-Plages /Guissény/ Kerlouan /Goulven :

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	116,3000	1 u.	116,30	11,63 (10%)	127,93
Consommation	1,7000	120 m ³	204,00	20,4 (10%)	224,40
ORGA. PUBLICS (ASST)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
Sous-total asst (€ TTC)					373,45

Soit 3.11 € TTC/m³

Secteur : Lesneven / Le Folgoët / Ploudaniel / Plouider

ASSAINISSEMENT	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Abonnement	45,0000	1 u.	45,00	4,5 (10%)	49,50
Consommation	1,7000	120 m ³	204,00	20,4 (10%)	224,40
ORGA. PUBLICS (ASST)	Prix unitaire H.T. (€)	Quantité	Montant H.T. (€)	TVA (€)	TOTAL T.T.C. (€)
Modernisation	0,1600	120 m ³	19,20	1,92 (10%)	21,12
Sous-total asst (€ TTC)					295,02

Soit 2.45 € TTC/m³

2.2.2. Comparaison du prix de l'assainissement collectif

Les études statistiques disponibles auprès de SISPEA :

- En moyenne, sur la France entière, le prix de l'assainissement des eaux usées varie entre 1.49 et 3.22 € TTC/m³ en 2022

Sur le département du Finistère, le prix de l'assainissement collectif en 2021 est de :

- Moyenne départementale : 2,67 € TTC/m³

2.2.3. Décomposition du prix de l'assainissement collectif

La Délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés du service pour l'exercice 2024 est la suivante :

➤ Travaux et prestations :

NB: Facturation au taux de TVA en vigueur

		Tarif 2024
BRANCHEMENT	Unité	HT
Raccordement au réseau < = 10ml y compris tabouret	u	1 685,25 €
le ml > 10ml sur devis		
Raccordement au réseau Parc de loisirs du Polder (Guissény/Plouguerneau < = 10ml y compris tabouret	u	626,00 €
Participation Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC)	u	2 700,00 €
Participation Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC)- Parc de loisirs du Polder Guissény/Kerlouan	u	501,00 €
CONTRÔLE	Unité	HT
Contrôle de bon raccordement moins de 10 points d'eau (1ere contre visite incluse)	u	133,40 €
Contrôle de bon raccordement s de 10 points d'eau et plus (1ere contre visite incluse)	u	266,81 €
INTERVENTION hors forfait	Unité	HT
Intervention d'un agent Heure Ouvrée - Tarif de M/O	h	42,74 €
Intervention d'un agent Heure Non Ouvrée - Tarif de M/O	h	85,11 €
Engins de chantier (minipelle,...)	h	78,72 €
Passage caméra, hydrocureuse sur devis		

➤ **Part fixe et part variable en assainissement collectif :**

avec application de la TVA (au taux en vigueur)

	Tarif HT
<u>Part fixe Cté (HT)</u>	2024
Goulven	116,30 €
Industriel sous convention	1 800,00 €
Guissény	116,30 €
Kerlouan	116,30 €
Le Folgoët	45,00 €
Lesneven	45,00 €
Ploudaniel	45,00 €
Plouider	45,00 €
Plounéour-Brignogan-Plages	116,30 €

	Tarif HT	
<u>Part variable (HT)</u>	2024	
Toute commune	m3	1,70 €
	Pénalité de non-conformité	1,70 €
	Pénalité de non-raccordement	3,40 €

Tarif unique de la part variable.

Détermination de deux zones pour la part fixe.

➤ **Tarifs du SPANC :**

Intitulé des tarifs SPANC	Tarif 2024	
	Unité	HT
Redevance pour diagnostic de l'existant et contrôle de bon fonctionnement y compris lors des ventes	u	112,46 €
Redevance pour contrôle de la conception	u	51,11 €
Redevance pour contrôle de la réalisation	u	81,80 €
Redevance pour inaccessibilité de l'installation	u	81,80 €
Majoration de la redevance ANC pour visite de contrôle refusée ou absences injustifiées au rendez-vous de visite:	u	200%
Majoration de la redevance ANC tant que les travaux ne sont pas effectués		400%

2.2.4. L'évolution du prix de l'assainissement collectif

Les tarifs sont modifiés le cas échéant par délibération du Conseil communautaire depuis le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2020.

2.3. Les éléments financiers du service

Il est à noter que, comptablement, la CLCL dispose depuis le 01/01/2022 d'un seul budget assainissement, pour les équipements d'assainissement collectif gérés en régie et la gestion des assainissements non collectifs. Le budget de la DSP a été dissous au 31/12/2021.

2.3.1. Les recettes

Recettes des redevances perçues auprès des usagers assujettis

Les recettes perçues auprès des abonnés pour la collecte et le traitement des eaux usées se composent des abonnements et parts variables relatifs à la collecte d'eaux usées.

Périmètre budget assainissement :
2024 : 1 631 605 €

Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation regroupent les produits de travaux (branchement neufs) et les produits accessoires (frais d'accès au service...). Ces recettes sont comptées hors redevance perçues auprès des usagers assujettis.

Budget Assainissement :

Exercice 2024 chapitre 70 budget assainissement	prévu	réalisé
704 - Travaux	105 000,95 €	98 305,78 €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	1 470 000,00 €	1 631 605,12 €
706121 - Redevance modernisation réseaux	- €	146,28 €
70613 - PFAC	269 700,00 €	263 507,00 €
7062 - Redevance d'assainissement non collectif	200 000,00 €	210 038,65 €
	2 044 700,95 €	2 203 602,83 €

2.3.2. Les renouvellements

Renouvellement

La totalité des renouvellements effectués par la CLCL est comptabilisée en investissement.

2.3.3. Les investissements (assainissement collectif uniquement)

Investissements réalisés

Les travaux d'investissement sont effectués par la CLCL.

Le détail des investissements réalisés sur des installations existantes est précisé ci-dessous :

Commune	Descriptif
Plounéour-Brignogan-plages	Travaux automatisme sur STEP PBP : mise en place d'un skw en lieu et place du logiciel de supervision Arlequin. Renouvellement TGBT
Commun	Branchement neuf
Lesneven-Le Folgöet	Réhabilitation des regards identifiés comme dégradés suite aux nuits de sectorisation
Commun	Mise à jour du plan des réseaux
Commun	Accessibilité des réseaux non visitables et à passer en inspection vidéo
Commun	Hypervision : répondre aux exigences de diagnostic permanent
commun	Implantation piezzo ou S4W sur PR
Le Folgöet	Allée des Tourterelles
Lesneven	Rue Ropartz
Lesneven	Chantier 14 - Lesneven - Rue Alain Cap : Renouvellement
Le Folgöet	Etude PR PR Kerbriant
Guissény	Relation maître esclave couffon 1 et 2
Plouneour Brignogan-plages	Pompe PR le Scluz
Lesneven	Blocs station de compostage
Ploudaniel	Débitmètre PR Penfrat 1
Plouneour brignogan Plages	Débitmètre Chardons bleus
Ploudaniel	Groupe électrogène sur la STEP
Ploudaniel	Débitmètre polymère Step Ploudaniel

Montant total de l'investissement : 1 084 248 €

Certaines opérations ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès des différents financeurs (Agence de l'eau, Région Bretagne, Conseil Départemental).

194 020 € ont été perçus par la CLCL au titre de subventions en 2024 (Agence de l'eau, département,).

Projets à l'étude et à réaliser pour 2025

- Investissements travaux /étude :

Commune	Descriptif
Guissény-Kerlouan	Réhabilitation des regards dégradés
Lesneven	Chantier 15- Bd Maréchal leclerc : renouvellement ou chemisage
Lesneven	Chemisage portion réseau Rue de la Libération, pose de 20 OR
Commun	Mise à jour du plan des réseaux
Commun	Achat d'un véhicule (remplacement de C4 par un utilitaire électrique)
Plounéour-Brignogan-plages	STEP : Mise en place d'un tamis rotatif à la place du dégrilleur
Ploudaniel	Création métrologie du point A2 sur STEP Ploudaniel
Lesneven	Instrumentation volume déversé Place des Douves
Postes de relevages	Mise en place S4W et piezzo sur PR
Foncier	Etude potentiel solaire STEP
Le Folgoet	Renouvellement complet PR Kerbriant
Commun	Création branchements eaux usées
Ploudaniel	Renouvellement canalisation entrée station épuration Ploudaniel
Lesneven	Compostage : mise en place de murets

2.3.4. L'évolution de la dette (assainissement collectif uniquement)

Etat de la dette

Budget Assainissement :

7 490 796 € d'emprunts à rembourser au 31/12/2024

Répartis sur 23 emprunts ou avances conclus à échéances et taux variés.

ANNEXES

Annexe I : Méthode de calcul des indicateurs de performance

➤ Le service d'assainissement collectif

- A. **Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées** : Est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble. (arrêté du 2 mai 2007)
- B. **B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :**
10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées 5 points : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :
+ 15 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
+ 15 : Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
+ 15 : existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
+ 10 : localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
+ 10 : inventaire pompes et équipements électromécaniques
+ 10 : dénombrement des branchements sur les plans de réseaux)
+ 10 : définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
+ 10 : localisation et identification des interventions
+ 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement
- C. **Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- D. **Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte** (arrêté du 2 mai 2007) : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les éléments indiqués aux points B et C suivants n'étant pris en compte que si la somme des points mentionnés au point A atteint 80. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.
- E. **A – Éléments communs à tous les types de réseaux**
+ 20 : identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)
+ 10 : évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)
+ 20 : réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
+ 30 : réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372- 3 du code des communes
+ 10 : réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes
+ 10 : connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le

milieu récepteur

B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

+ 10 : évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.

C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

+ 10 : mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage

- F. **Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau** : est recensé le nombre de points du réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) nécessitant au moins 2 interventions par an (préventives ou curatives). Ce nombre est rapporté à 100 km de réseaux de collecte des eaux usées, hors branchements. (Arrêté du 2 mai 2007).
- G. **Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées** : Quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements.
- H. **Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- I. **Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié** : en attente de la définition par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables.
- J. **Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau** : parmi les bilans de fonctionnement des équipements d'épuration réalisés sur 24h, nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral rapporté au nombre total de bilans (arrêté du 2 mai 2007).

Annexe II : Note d'information de l'Agence de l'Eau

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

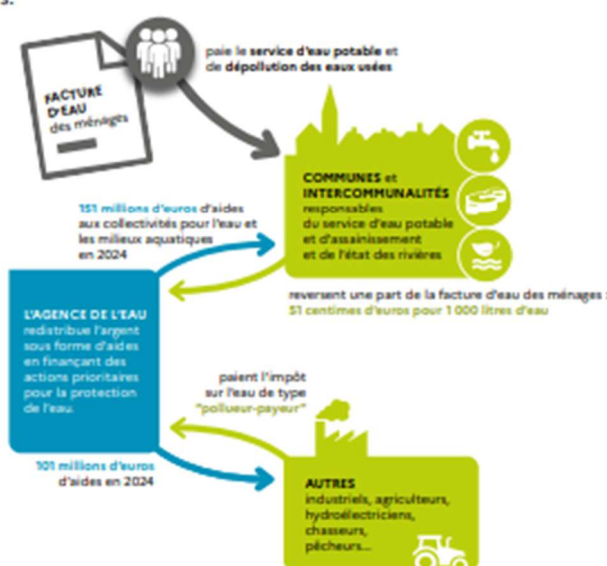
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2024 varie de **4,66 euros TTC par m³** en Centre-Val-de-Loire à **5,39 euros** en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/02/2025



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joins la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375,9 millions d'euros, dont plus de 276,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2024) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2024 est la sixième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2024, plus de 287 millions d'euros d'aides, soit 62,1 % des aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2024

L'année 2024 marque la dernière année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2024...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **62 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au **changement climatique en 2024** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 535 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 469 millions d'euros d'aides. 398 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 34 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a mis en œuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. Les 3 appels à projets, relancés en 2024 pour un total de 120 M€, ont rencontré un vif succès.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

LE 12^e PROGRAMME 2025-2030

Fruit de longs mois de préparation entre partenaires, ce plan d'actions ambitieux, pluriannuel et priorisé, est doté d'une enveloppe de 2,43 milliards d'euros. Ce 12^e programme d'intervention traduit l'ambition forte et l'engagement de l'agence pour une gestion de l'eau partagée et durable, concertée et volontariste, afin de relever les défis majeurs de la transition écologique. Au total, 7 enjeux structurent ce programme, chacun assorti d'objectifs spécifiques qui intègrent les priorités fléchées dans le « Plan Eau » gouvernemental.

En savoir plus sur le 12^e programme : lc.cx/12eProgramme

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraix - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-Océan

NANTES (dépt. 44 - 49 - 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 - 50 - 53 - 61 - 72)

17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goulette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Publication : MELB-OC - Mars 2025 • Imprimé sur papier PFC



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr
et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer
sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU ET LES RISQUES D'INONDATION : VOTRE AVIS COMPTE !



Jusqu'au 25 mai 2025, le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État souhaitent recueillir votre avis sur l'avenir de l'eau. En effet, la qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses. Depuis plusieurs

années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Cette consultation porte sur les enjeux et les pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années 2028 à 2033 : le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux - Sdage) et le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Alors, donnez votre avis pour mieux partager et identifier les leviers et les défis à relever.

En savoir plus : <https://lc.cx/Consultation>



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

#ENTREZDANSLALÉGENDE



**Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù**

12, boulevard des Frères Lumière 29260 Lesneven
02 98 21 11 77 • contact@clcl.bzh

clcl.bzh • [f](#) [t](#) [i](#) [y](#) [u](#)